



LES ORGANISATIONS EN POINT DE MIRE



Par Myriam Djegham
CIEP-MOC Bruxelles

Avec l'élection de Syriza en Grèce et la force grandissante de Podemos en Espagne, un souffle d'espoir parcourt l'Europe. L'espoir que l'austérité cesse d'être la voie unique alors qu'elle est sans issue, écrasant dans sa course la santé (42,8% d'augmentation de la mortalité infantile en Grèce en 2014), le niveau de vie (30% de chute du revenu des ménages) et toute perspective d'avenir.

Ce changement de cap au niveau politique pourrait-il avoir lieu sans des mobilisations de masse portées par des organisations ? En Grèce, les travailleur-se-s ont organisé plus de 30 grèves générales ces quatre dernières années. En mars 2014, en Espagne, des dizaines de milliers de manifestant-e-s rejoignaient les marches pour la Dignité coordonnées par plus de 300 organisations. La Belgique n'est pas en reste avec les grandes mobilisations de 2014 et celles à venir pour les prochaines semaines.

L'histoire sociale et politique prouve la nécessité de se mobiliser et de s'organiser : le droit de vote, la sécurité sociale, le droit à la contraception ne sont pas tombés du ciel... Si elles remettent en cause l'ordre établi en défendant la justice sociale, les organisations

sont dans le collimateur de celles et ceux qui veulent maintenir un système inégalitaire, qui leur est favorable. Les moyens sont légion pour fragiliser les organisations : des attaques juridiques entraînant pertes de temps et d'argent à la répression policière en passant par la non reconnaissance d'interlocuteurs sociaux ou par l'image négative véhiculée par des médias à large audience.

Partant de la conviction que les intérêts des travailleur-se-s bruxellois-es ne pourraient pas être défendus sans des organisations fortes, nous devons analyser les attaques contre nos organisations et développer des stratégies pour ne pas être freinés dans la construction d'une société plus juste.

Par ailleurs, je profite de cet éditto pour adresser les vifs remerciements du MOC Bruxelles à Daniel Fastenakel qui part à la retraite après 35 ans d'engagement fort au sein du MOC Bruxelles, comme militant avant tout et depuis 17 ans comme dirigeant. Il y a renforcé le mouvement, les associations, les liens avec les politiques. Il s'est battu sans relâche pour plus de justice sociale à Bruxelles.



LES ATTAQUES CONTRE LES ORGANISATIONS SOCIALES



Par Pietro Tosi,
CIEP-MOC Bruxelles

Depuis la fin du XIX siècle, l'histoire des mouvements sociaux est caractérisée par une succession de luttes collectives qui visaient à obtenir de nouveaux droits sociaux et politiques.

A partir des années 70' et pendant tous les années 80', on assiste progressivement à l'érosion et au recul des conquêtes sociales arrachées au cours des décennies précédentes par le mouvement de travailleur/ses et leurs organisations. C'est le début de ce que les sociologues appellent le « tournant néolibéral ». Les États amorcent la libéralisation et la privatisation des services publics, ils étendent la logique de marché dans laquelle les investissements étrangers créent les conditions fiscales et sociales les plus avantageuses pour la valorisation du capital¹. Au cours de cette période, les gouvernements du monde occidental se trouvent confrontés au même souci : amener les syndicats à accepter la modération salariale sans qu'ils ne remettent en cause la paix sociale.

Dans la première vague du néolibéralisme, qui s'inspire de la guerre menée par Margaret Thatcher contre les mineurs britanniques et Ronald Reagan contre les contrôleurs aériens, les gouvernements et les entreprises ont brisé les syndicats des secteurs privé et public. Les moyens utilisés ont été multiples : des lois spéciales, le développement de la sous-traitance et les délocalisations, la diffamation médiatique, le contrôle sur les moyens financiers des syndicats...

En Angleterre, au cours des trente dernières années, le taux de syndicalisation du secteur privé a chuté de 44% à 15%. Aux États-Unis, il est passé de 33% à 15%. Cependant, le taux de syndicalisation est demeuré relativement plus important dans le secteur public, se situant à 50% en Grande-Bretagne et à 36% aux États-Unis².

Aujourd'hui, les travailleur/ses résistent aux politiques d'austérité et leur potentiel est grand, la cible est donc tout indiquée. La charge est lancée contre les organisations de travailleurs partout en Europe, en Grèce, en Espagne, au Portugal mais aussi dans notre pays, la Belgique.

Thatcher brise les syndicats

La grève des mineurs de 1984-1985 constitue le conflit social le plus important de l'histoire du Royaume-Uni depuis la seconde guerre mondiale. Pendant une année entière, la fermeture des mines de charbon oppose l'organisation des travailleurs à un gouvernement conservateur décidé à affaiblir les syndicats pour imposer un nouvel ordre social et économique. Margaret Thatcher, désigne les mineurs en grève comme les « ennemis de l'intérieur » et mobilise contre eux tout l'équipement répressif de l'État.

Résultat sur les 160 000 mineurs en grève : 10 morts, 20.000 blessés, 11.000 mineurs arrêtés, 200 personnes emprisonnées. Parallèlement, la justice déclare la grève hors la loi et prononce la dissolution de l'Union nationale des ouvriers de la mine (NUM), placée sous la tutelle d'un administrateur judiciaire. Les grands médias s'accordent à présenter la grève comme une insurrection antidémocratique. Le gouvernement mettra en place une loi sur l'emploi limitant le droit syndical (réglementation sur les piquets de grève, le monopole syndical d'embauche, et interdiction des grèves de solidarité). Les lois anti-grèves, créées à l'occasion de cette grève, sont toujours en vigueur...

Il fallu un an à Thatcher pour briser la résistance des mineurs au programme de privatisation et de fermeture, de réduction des dépenses publiques et d'augmentation de la TVA. Dans ses mémoires, elle écrit : « *Aider à tenir votre pays au sommet n'est possible qu'en éliminant le pouvoir des syndicats.* ».

Criminalisation des mouvements sociaux: le cas de la Grèce et de l'Espagne

Sur le plan de l'ampleur de l'attaque, l'esprit actuel est comparable à l'époque de la vague de restructurations économiques des années 80. En Espagne, par exemple, depuis 2008, plusieurs milliers de personnes se sont mobilisées pour dénoncer les coupes budgétaires et les mesures d'austérité. La réponse des autorités a été la mise en route de procès contre les « activistes » avec des amendes (allant jusqu'à 600 000€ pour les leaders, à la discrétion du ministre de l'Intérieur), des procédures pénales et des demandes d'incarcération à la clef. Pour stopper la mobilisation, le gouvernement a voté fin 2014 une nouvelle loi de « sécurité citoyenne » (Seguridad Ciudadana). Celle-ci remet en cause la liberté d'association et d'expression, le droit de se réunir et de manifester pacifiquement, ce qui va à l'encontre de la charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne.

En Grèce aussi, la résistance collective contre les mesures d'austérité est régulièrement décrétée comme illégale, relevant de lois d'urgence et de cours martiales! Le gouvernement a réquisitionné les travailleurs du métro et les marins puis, en mai 2013, il a remis un ordre de « mobilisation civile » à tous les professeurs de l'enseignement secondaire par lequel il interdisait la grève. Pendant que la Troika (La Commission, le FMI et la Banque Centrale Européenne) exige l'abolition des conventions collectives, le droit de grève est fortement limité et les brutalités policières et poursuites contre les organisations augmentent... Tout cela entre en contradiction avec les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

¹ Laval, Dardot, « La nouvelle raison du monde », La découverte, Paris, 2012.

² P. Dubuc, « La charge contre le secteur public et le mouvement indépendantiste », 28 février 2011.



Rappelons également que dans les affaires "Viking" et "Laval", la Cour européenne de justice a conclu à la primauté des règles économiques sur les droits sociaux, la primauté de la libre circulation des personnes et des capitaux sur la liberté de mener une action collective. Déjà en 2008, la Confédération européenne des Syndicats (CES) concluait une de ses résolutions en rappelant que nos droits fondamentaux et les libertés syndicales étaient en danger³ !

Et en Belgique ?

Afin de favoriser une politique d'austérité frappant surtout les salariés (limitations des dépenses publiques, coupes budgétaires dans la sécurité sociale, diminution du 3% de la masse salariale, etc) le gouvernement Martens-Gol obtient dès 1982 l'attribution de « pouvoirs spéciaux ». Le but du gouvernement était de réduire au minimum la concertation avec les syndicats, en les empêchant de construire un rapport de force. Un arrêté royal visait à restreindre les libertés syndicales, par l'interdiction des piquets de grève, et l'octroi aux syndicalistes de la personnalité civile. Les interlocuteurs sociaux étaient obligés de négocier dans les limites strictes des « enveloppes » fixées par le gouvernement⁴.

Sur le plan socio-économique, le programme de l'actuel gouvernement belge dirigé par Charles Michel ressemble fortement à celui de l'époque Martens-Gol. Travailler plus longtemps et gagner moins : tel est le credo du nouveau gouvernement belge de droite. Une nouvelle cure de régression sociale est administrée, pour un montant de 11 milliards. Salarié-e-s, fonctionnaires, allocataires sociaux, pensionné-e-s, malades et invalides, demandeurs d'emploi et migrant-e-s : toutes et tous sont frappés très durement par les mesures du nouveau gouvernement, en particulier les jeunes et les femmes. Les objectifs du gouvernement actuel, tout comme ceux du précédent, s'inscrivent dans le cadre des orientations de l'Union européenne et des recommandations de la Commission européenne. Ils imposent l'austérité.

L'accord du gouvernement mentionne maintes fois la concertation sociale mais la limite à l'application des décisions prises par les politiques et la renvoie au niveau sectoriel. Par ailleurs, il envisage un service minimum (notamment pour les cheminots) afin de réduire radicalement le poids des syndicats dans la vie politique et dans la société en général. La NVA voudrait enlever aux syndicats les compétences de gestion de la sécurité sociale.

Pourtant en Belgique, il existe une longue tradition d'accords interprofessionnels entre travailleurs et patronat. Ces accords dépassent une entreprise ou un secteur et valent pour tous les travailleur-e-s. Cela permet aux travailleurs d'entreprises où la présence syndicale est moindre de jouir également des droits obtenus par les syndicats. L'organisation patronale flamande Voka et le gouvernement Michel cherchent à limiter la portée de ces accords, à l'instar de la Grande-Bretagne sous Thatcher.

Construire un rapport de force pour défendre nos droits !

Les attaques sur les droits sociaux et politiques sont sans précédents depuis la fin de la seconde guerre mondiale en Europe. Elles révèlent l'emprise du modèle néo-libéral qui fait payer la crise aux travailleur-e-s et aux catégories les plus faibles de la société. Les gouvernements néolibéraux savent que pour faire passer les plans d'austérité, ils doivent fortement entraver la riposte syndicale. A travers les pays et les époques, les méthodes et leur amplitude varient mais l'objectif reste identique. Il s'agit d'empêcher la mobilisation d'une masse critique de citoyen-nes pour la défense de leurs droits et pour une société plus juste et égalitaire. Face à l'avènement d'une nouvelle ère d'austérité qui a gravement affecté la capacité des États à trouver un équilibre entre les droits des citoyens et les exigences du capital, les organisations syndicales sont des composantes essentielles à nos démocraties. Chaque fois que les libertés syndicales sont mises en cause c'est la démocratie qui est attaquée. A nous de les défendre fermement !



³ Voir notamment http://www.etuc.org/sites/www.etuc.org/files/CES-Depliant_Economic_Freedom_s-Fr2010.pdf

⁴ <http://www.iev.be/getattachment/ac51b889-784c-45c4-8b73-903ba21e19a6/Les-gouvernements-Martens-Gol-ou-la-mise-en-pratq.aspx>



SANTÉ ET LOGIQUE MARCHANDE

Un regard, une opinion sur l'évolution du secteur



Par Jean-François Heinen,
Mutualité St Michel

L'évolution de la logique marchande en matière de santé ne date pas d'hier. Mais elle s'est accentuée ces dernières années et continue à le faire dans un contexte entretenu d'austérité (ou d'austérité entretenue). Remonter aux racines et dater les prémisses de ce phénomène n'est pas chose aisée. Retournant à des textes plus anciens et aux fondements même de la création de la protection sociale, on peut vite voir que plusieurs logiques s'affrontent.

Sans retourner aux modèles Bismarckiens ou Beveridgiens¹, on constate que la création des instruments de l'assurance-santé est largement basée sur la conception que l'on se fait du droit ou de l'assistance; de l'obligatoire, du complémentaire et/ou du facultatif.

La santé : un droit pour tous ou un produit d'assurance à commercialiser ?

Et ces dernières décennies ont été marquées par plusieurs événements auxquels les lobbies actifs au sein de l'Europe ne sont pas étrangers. Sans renier un idéal européen de paix, de justice sociale et d'équilibre, force est de constater que les orientations prises vont plus dans le sens de la marchandisation que de la construction d'un seuil élevé de protection sociale. D'un passé pas si lointain je relèverais deux choses : l'attaque menée par Assuralia à l'encontre de l'« Hospi solidaire » de la Mutualité Chrétienne et la directive Bolkestein.

Pour rappel, l'Hospi solidaire consiste à offrir une intervention de base dans les frais d'hospitalisation. Ce service est financé dans le cadre de l'assurance complémentaire (payée par tous les affiliés) selon le principe qui veut qu'au plus l'assiette de perception est large, au plus la redistribution peut être efficace. Dès sa création, cette couverture a fait l'objet d'attaque par les assureurs commerciaux qui y voient une concurrence déloyale. La résistance s'organise... sur un plan juridique, tant et si bien qu'en 2001, l'arrêt de la Cour d'Arbitrage débouta des assureurs en réfutant l'assimilation d'une couverture mutualiste à un produit commercial. Mais les assureurs privés fédérés au sein d'Assuralia n'en resteront pas là. C'est à l'Europe qu'ils déposeront leur plainte avec les répercussions qui aboutiront à la modification de la loi sur les mutualités de 2010.

Entre-temps, le Commissaire européen Bolkestein tentait de faire voter une directive dont l'objectif était clairement de privatiser des pans entiers de services au public, parmi lesquels la santé. La réaction a été virulente. La résistance s'organisait : en mars 2005, des milliers de personnes descendaient dans les rues de Bruxelles pour refuser ce modèle.

Oubliée un temps, cette proposition de « libéralisation » reviendra suite aux pressions du lobbying du secteur commercial, aux options politiques de certains groupes de mandataires qui se traduiront à travers les différents traités conclus en Europe et qui visent pudiquement le renforcement de la « libre circulation des personnes et des produits »... (en clair ils visent à l'élargissement du marché et à l'accumulation du profit).

Tant et si bien que... la résistance continue à s'organiser. Pour éviter de faire sortir une série de prestations mutualistes de la protection sociale fédérale, et suite aux injonctions faites à la Belgique, il a fallu que le secteur mutualiste et le gouvernement de l'époque bataillent ferme pour montrer le caractère obligatoire, d'Etat, du modèle de mutualité belge et le faire accepter. Pour rappel, l'Etat a confié aux mutualités (appelées Organismes assureurs) la gestion de l'assurance obligatoire et l'organisation des services complémentaires. La nouvelle loi de 2010 oblige les mutualités à percevoir les cotisations par « ménage mutualiste », c'est-à-dire par ayant droit (La notion de « ménage » n'ayant rien à voir avec le mode de cohabitation). Un modèle qui vient du secteur assurantiel puisqu'il vise les individus comme entité et annule les réductions de cotisations dont bénéficiaient les familles. Par ailleurs, l'affiliation conjointe en assurance obligatoire et complémentaire au sein d'un même organisme assureur est requise.

Des règles d'affiliation ... et d'exclusion plus strictes

La résistance s'organise également sur ce dernier aspect d'exclusion car les craintes sont multiples : perte de droits sociaux pour les plus faibles économiquement, rupture de solidarité au sein d'un groupe dont on exclurait des membres, étatisation du service qui deviendrait minimum, concurrence accrue sans plus-value pour les membres, ...

Et pour le reste de leur activité facultative, désormais appelée « produit d'assurance »², suite à de nombreux débats, les mutualités ont pu toutefois créer des offres de service au sein d'une nouvelle structure juridique : la Société Mutualiste d'Assurance (ou SMA) mais dont le contrôle est désormais effectué par la FSMA (Financial Services and Markets Authority) qui succède à l'ancienne CBFA (Commission Bancaire, Financière et des Assurances),... changement de vocabulaire, de langue - ce qui me chipote toujours - mais surtout glissement du secteur « public » vers le secteur « privé » !

1 Le modèle Bismarckien, fondé sur la concertation, identifie les besoins et organise la protection sociale dans un modèle de droit, cogéré par les partenaires sociaux. Dans le modèle Beveridgien, c'est l'Etat qui fixe la politique et organise d'initiative un système sanitaire de base tout en laissant se développer les initiatives privées.

2 Et le vocabulaire suit : on ne parle plus ici de cotisation et de prestation mais bien de prime et de sinistre, même dans le secteur santé.



Autre secteur où la marchandisation risque de faire des dégâts : les maisons de repos

Parmi les matières transférées aux entités fédérées, le secteur des maisons de repos.

Et, on le sait déjà, l'ensemble des moyens financiers ne suivront pas. Chacun s'accorde à dire que l'augmentation des besoins en la matière est importante au vu de la démographie mais aussi de l'espérance de vie. Il y a donc un double risque : d'une part, les besoins croissent et d'autre part, la qualité des soins couverts risque de diminuer pour les contenir dans les limites des moyens publics. Et donc risque de faire basculer la facture (en partie du moins) vers les patients ... et risque d'augmentation des inégalités.

Ces éléments entraînent à leur tour un réel risque de privatisation et de marchandisation de l'offre, tant en termes d'assurance soins de santé que d'hébergement. Il est intéressant de voir que déjà, en Région de Bruxelles-Capitale, le secteur commercial des maisons de repos concentre plus de 60 % de l'offre !³

Il y a urgence mais, petit à petit, la résistance s'organise ... au-delà des négociations sur les priorités budgétaires, sur la nécessité d'investissements publics et associatifs non-lucratifs, de nombreuses initiatives associatives voient le jour : modèle de collocation intergénérationnelle, organisation de domiciles groupés à services collectifs, ...

Alors ?

Une santé organisée dans un modèle de concertation régionale de cogestion et des instances de mutualités constituées de volontaires engagés dans un projet social ... ou une politique de santé décidée dans des cénacles qui s'internationalisent et dont les décideurs visent la commercialisation de produit et le profit financier ?

Une résistance permanente

Aujourd'hui encore, dans la construction de la protection socio-sanitaire, ce qui nous guide aux Mutualités Chrétiennes, reste l'organisation de services de base, solidaires parce qu'obligatoires. Après l'Hospi solidaire c'est la Dento solidaire qui sera sans doute suivie de la Domi solidaire. Notre souci est de maintenir une accessibilité tant financière que de service à la population, avec une attention particulière à ceux qui en ont le plus besoin.

C'est notre projet social, c'est notre ADN, notre antivirus aux attaques de toutes sortes qui visent à détricoter tant le niveau de protection que notre capacité associative à organiser et financer correctement des services dans le cadre institutionnel mouvant qui est le nôtre aujourd'hui. Et ce même si, avouons-le, le contexte concurrentiel nous amène aussi à une situation paradoxale puisque nous organisons également des services d'assurance facultative.

Nous résistons car nous croyons au pilotage par nos structures élues plutôt qu'à un pilotage fait par des actionnaires. Nous mobilisons professionnels et volontaires pour ce faire car, mouvement mutualiste, nous avons une action transversale, notamment avec nos associations socio-éducatives et médico-sociales ...

Nous résistons en déployant des chantiers d'ordres très différents :

- › Une action concertée au CIN (Collège Intermutualiste National) vis-à-vis de l'OCM (Office de contrôle des mutualités et des unions nationales de mutualités),
- › Une action suivie dans les contacts politiques (à certains moments moins évidents ☺) mais aussi dans les contacts institutionnels (partenaires sociaux, structures de la Sécu, ...),
- › Résistance vis-à-vis des idées toutes faites, préconçues, tout en balayant devant nos portes... mais aussi résistance dans la rue quand les choses vont trop loin.



Manif contre la directive Bolkestein — mars 2005 - Bruxelles

³ En Wallonie, le secteur commercial = 40 %; en Flandre 20 %. En quinze ans, à Bruxelles, c'est le secteur commercial qui a augmenté le plus par rapport à l'offre des CPAS et du secteur privé non lucratif.



LA FOLIE TOUT SÉCURITAIRE DU GOUVERNEMENT : CONSÉQUENCES ET RÉSISTANCES



Par Thomas Englert,
JOC Bruxelles

« Mesdames et Messieurs, l'ambition libérale ce n'est pas de « protéger » les jeunes pour les conduire par la main ou pour les « clientéliser ». Mais c'est plutôt d'augmenter la quantité et la qualité des outils dont nous avons besoin pour réussir et pour rendre chacun plus libre : un enseignement de haute qualité, des formations qualifiantes, des services publics de qualité, une solidarité qui va de pair avec la responsabilité, une fiscalité qui encourage le travail, un accès au logement facilité [...] »¹

C'est la réponse, très libérale, de Charles Michel à l'enquête Solidarité qui montre le manque de confiance des 18-30 ans en l'avenir. Regardons ensemble comment les actes et non pas les discours du Premier affectent la jeunesse, sa liberté et les JOC.

La liberté que Charles Michel propose aux jeunes ressemble surtout à plus de précarité : obligés de travailler au noir pour s'en sortir, de cumuler deux jobs pour tenter de payer des études qui deviennent de plus en plus chères. La précarisation et le durcissement du contexte social général signifient qu'il devient plus difficile de lever le nez du guidon ou de trouver le temps pour s'organiser. Sans parler du fait que la précarité entraîne toujours plus de soumission au patron, au chef, au formateur, ... nous sommes donc individualisés et moins libres !

Au-delà de l'attaque sociale généralisée, la volonté de criminalisation et de responsabilisation individuelle des plus précarisés est encore plus violente. Le droit d'entrer dans nos vies privées pour vérifier notre consommation d'eau et d'électricité ou le projet de travaux forcés pour les chômeurs ne sont que des exemples. Pour l'Etat et le gouvernement Michel, l'individu est seul responsable de sa situation difficile ; c'est sa faute s'il en est là et il faut vérifier qu'il ne le fait pas exprès, pour voler l'argent de l'Etat. Ce gouvernement attaque donc la sécurité sociale, et tous nos outils de résistance collective, pour les remplacer par des mesures individualisées de contrôle et de criminalisation des plus faibles.

En temps de crise, avec la montée de la violence et des discours racistes, accepter, sans broncher, dans le gouvernement deux mandataires avec, a minima, des sympathies d'extrême droite est tout simplement irresponsable. Le résultat c'est un regain de confiance de l'extrême droite et une augmentation des provocations. Les JOC en ont fait l'expérience à plusieurs reprises ces derniers mois. Ceci alors que le gouvernement avance des propositions politiques ouvertement racistes telles que de déchoir de la nationalité belge, des jeunes Belges, qui sont nés et ont grandi en Belgique, sous couvert de la lutte contre le radicalisme. Le message du gouvernement à cette partie de la population, c'est qu'ils sont des citoyens de seconde zone. Les

projets, énoncés par le secrétaire d'Etat à la migration, de remettre des familles avec enfants dans des prisons pour étrangers ou de permettre d'entrer sans mandat chez des personnes sans papiers répondent à la même logique. Ces propositions politiques, même si elles devaient rester à l'état d'effet d'annonce, ont des conséquences sur le vivre ensemble. D'un côté, on crée la méfiance envers tout un groupe de la population, qu'on désigne comme des étrangers potentiellement hostiles et dangereux ; de l'autre, on renforce la stigmatisation et l'exclusion, à tout moment vous pouvez être accusés d'être déloyal envers l'Etat et la Nation. La politique du gouvernement sème donc la méfiance et la division, ce qui a des conséquences pour le travail de nos organisations, mais aussi en leur sein. Qui n'a pas senti le regain de tension ces dernières semaines, la méfiance et la peur renforcent les forces centrifuges qui traversent la société.

Le durcissement des lois anti-terroristes, pourtant déjà largement étendues par les majorités précédentes, constitue un danger grave pour les organisations du mouvement ouvrier et pour le mouvement social en général. Ce sont les plus petits groupes, les plus petites organisations qui sont visées en premier. Mais les différentes lois sur le terrorisme et leur extension récente à l'« incitation indirecte au terrorisme » permettent à terme la criminalisation, sans s'encombrer des droits démocratiques, de toute résistance, petite ou grande, à l'action du gouvernement puisque il s'agit de criminaliser toute tentative de déstabilisation du fonctionnement normal de l'économie ou de la société. Aujourd'hui, on nous assure que les organisations du MO seront épargnées. Mais quid des autres ? et puisque la loi existe, qu'est-ce qui empêche un gouvernement de changer son interprétation du texte ? Les régimes d'exception sont dangereux. Sans entrer dans les détails, ceci est à mettre en parallèle avec la volonté de donner une personnalité juridique aux organisations du mouvement ouvrier. Ainsi, la discussion porte en réalité plus sur la responsabilité juridique du syndicat. Dans la vision de la droite, il s'agit de pouvoir tenir responsables les syndicats des actions de leurs affiliés, de limiter la capacité d'action des délégations en transformant les directions syndicales en instances de contrôle du MO qui, par peur des amendes ou des sanctions se verraient obligées de contrôler leur membres. Un autre objectif, quand Mme Defraigne (Sénatrice MR) parle de transparence dans ce cadre, il s'agit de connaître les listes de membres et de délégués et surtout les montants des caisses de grève. Avec l'idée du service minimum dans le service public, il s'agit bien de contrôler et de pacifier le MO, de le sortir de son rôle de contre-pouvoir en vue de l'institutionnaliser comme courroie de transmission du pouvoir au sein de classes laborieuses. Pour paraphraser le mouvement flamand, ils voudraient nous limer les griffes. Ceci s'inscrit dans une tendance générale à augmenter la capacité de contrôle sur les travailleurs et le

¹ Charles Michel, lettre ouverte à la génération Y, charlesmichel.be, consulté le 1/02/15



peuple un peu partout. A titre d'exemple, la nouvelle loi « de sécurité citoyenne » espagnole impose des amendes de 30'000€ à 600'000€ pour des rassemblements non autorisés, virtuels (facebook) ou réels ou pour avoir critiqué la nation ou le drapeau. A noter que la nouvelle loi interdit aussi les dessins satiriques à contenu politique...

L'armée dans les rues, le climat de méfiance généralisée dans les écoles, les peines incompressibles, les doubles peines, le maintien de la transaction pénale qui permet, pour les crimes « en col blanc », de payer pour éviter un jugement et un casier judiciaire (permettant donc dans les faits aux riches de payer pour échapper à la justice),... la liste de l'offensive sécuritaire (inefficace et contre-productive, faut-il le rappeler ?) est longue.

Menace directe sur les capacités de résistance de la jeunesse et de ses organisations

La première menace sur nos actions, c'est la volonté de poursuivre les gens pour « plainte abusive contre un policier ». Non contente, d'ignorer les victimes qui demandent, avec la campagne « Stop répression » et d'autres, la justice et la vérité, voilà que la majorité criminalise ces mêmes victimes et les menace de poursuites si elles portent plainte. Alors que nous travaillons à convaincre toutes les victimes de porter plainte malgré le peu de confiance qu'elles ont dans les institutions. L'impunité policière a encore de longs jours devant elle, mais surtout, pour reprendre Jean Faniel, « *on peut se demander dans quelle mesure il ne s'agit pas de protéger ceux qui doivent protéger l'Etat... et donc les mesures prises par l'Etat.* »². La volonté de la majorité de revenir sur la loi d'identification des policiers va dans le même sens. Ce chèque en blanc donné à la répression, avec la logique du policier qui a raison a priori, a des conséquences très concrètes sur le terrain. A titre d'exemple, le 8 décembre dernier, 17 jocistes (affiliés à la CSC pour la plupart) et 2 travailleurs sans papiers ont été arrêtés, sans sommations ni explications (et sans raison faut-il le préciser), alors qu'ils installaient, avec la CNE, les piquets de la rue Neuve. « *Là aussi, on peut se demander dans quelle mesure on n'est pas en train de préparer le terrain à une répression éventuelle, qui pourrait se faire avec un peu plus d'impunité.* »³

Ceci s'ajoute à un contexte général de durcissement de l'accès à l'espace public et de limitation de la liberté d'expression. En effet, les deux sont de plus en plus privatisés de fait. Les communes utilisent les Sanctions Administratives Communales (SAC), un système arbitraire et antidémocratique dénoncé par l'ensemble du monde associatif, pour empêcher la diffusion de tracts et d'affiches sous menaces d'amendes, les actions de désobéissance civile,... Les organisations de jeunesse reçoivent ainsi plusieurs milliers d'euros d'amendes par an. Tous les motifs sont bons et la contestation juridique de ces amendes est chère et quasiment impossible puisque la commune est, à plus d'un titre, juge et partie. Nous avons ainsi été sommés de payer une amende sans en connaître le motif, n'ayant jamais reçu

le recommandé initial. La commune d'Ixelles a considéré que nous avons été suffisamment informés malgré nos réclamations. Nous ne parlons même pas de l'effet d'une amende sur un-e jeune militant-e qui participe à une action de désobéissance civile.

A ces amendes, s'ajoute la volonté de limiter le champ de la liberté d'expression et de manifestation. D'une part, à l'instar de M. Mayeur, qui veut interdire les manifestations le samedi pour protéger le commerce, le droit au profit supplante les droits démocratiques les plus fondamentaux. D'autre part, la menace terroriste est utilisée pour interdire et limiter l'accès des citoyens à l'espace public et ce particulièrement pour les citoyens des quartiers populaires, ceux dont la liberté d'expression et de manifestation est déjà la plus fragile. Les habitants de Molenbeek-Saint-Jean se voient ainsi régulièrement privés du droit, pourtant garanti par la Constitution, de manifester (victimes de violences policières, mobilisations anti-racistes,...). Le deux poids deux mesures est flagrant, le déséquilibre énorme.

Pour les JOC, la liberté dont parle M. Michel se traduit surtout par le contrôle et la criminalisation des jeunes et donc de leur capacité de résistance et d'organisation. Notre première réponse c'est de redoubler nos efforts sur le terrain des mobilisations sociales, aux côtés des travailleurs et des organisations du Mouvement Ouvrier. Le 8 décembre, 30 minutes après notre libération, nous étions de retour sur les piquets.

La seconde réaction c'est d'informer les gens sur leurs droits. Ainsi nous publierons très bientôt une brochure sur les droits de manifester et d'organiser une manifestation sur base de l'excellent livre de Mathieu Beys⁴. Nous continuons aussi à assister et soutenir par la mobilisation les personnes victimes de violences policières. Mais surtout nous continuons à organiser la révolte et la colère grandissante des jeunes exclus du chômage ou bloqués dans des emplois précaires, de ceux qui en ont marre d'être traités comme des citoyens de seconde zone. Nous répondons aux discours sécuritaires du gouvernement que c'est lui qui sème la misère et la haine, que la sécurité s'enracine dans la sécurité sociale, l'égalité et la solidarité, et pas dans la violence d'Etat, le contrôle abusif et la discrimination. C'est pourquoi ce **15 mars 2015, nous serons une fois de plus dans les rues de Bruxelles, pour dire que la répression n'est pas une solution !**



² Jean Faniel <http://www.levif.be/actualite/belgique/michel-ier-a-un-programme-neoliberal-et-conservateur/article-normal-350499.html> consulté le 1/02/15.

³ Idem

⁴ M. Beys, « Quels droits face à la police ? », éditions couleur livres.



LES ORGANISATIONS SYNDICALES, CIBLES D'ATTAQUES



Par Philippe Vansnick,
CSC BHV

Pour mieux comprendre les attaques contre les organisations syndicales, il me semble intéressant de partir des missions que se sont imposées les syndicats dans leur rôle de défense des travailleurs et travailleuses face à un monde économique et financier bien déterminé à protéger ses intérêts propres en influençant le mieux possible les pouvoirs politiques.

La CSC s'est fixé, lors de son Conseil général du 1^{er} juillet 2003, une série de missions dont certaines sont reprises ci-dessous :

- ▶ « La CSC défend les intérêts de tous les travailleurs, quel que soit leur statut, qu'ils soient actifs ou non actifs, dans les entreprises, les services, les institutions ainsi que dans l'ensemble de la société. »
- ▶ « La CSC unit en un seul mouvement syndical les travailleurs sur leur lieu de travail et là où ils habitent. Les travailleurs y adhèrent librement et paient une cotisation. »
- ▶ « La CSC est un syndicat d'action et de combat s'appuyant sur : l'information et la sensibilisation; la concertation autant que possible; l'action autant que nécessaire. »
- ▶ « La CSC est une organisation démocratique mettant l'accent sur : la consultation et la participation à la formulation de positions, aux actions et au processus décisionnel; la communication interne et externe. »

Les organisations syndicales sont donc l'outil des travailleurs et travailleuses qui leur permet de s'organiser démocratiquement en mouvement sur base de l'éducation populaire (voir, juger et agir), qui défend les intérêts individuels (délégations syndicales et services juridiques) et collectifs (défense de cahiers de revendications et conclusion de conventions collectives).

Face à cela, les défenseurs d'un monde néolibéral qui revendiquent moins d'Etat, plus de dérégulation, vont développer une série d'attaques bien précises.

La légitimité des organisations mise en doute

Des journalistes vont faire preuve de beaucoup d'imagination afin de reprendre certaines contre-vérités, sans nuances, sous forme de slogans. L'exemple, sous Thatcher, du matraquage de slogans qui présentent l'austérité comme l'unique solution possible. Un cas d'école d'une attaque frontale orchestrée par le gouvernement anglais de l'époque contre les syndicats des mineurs, accompagnée de propos antisyndicaux auprès de l'opinion publique. Certains rêvent de réitérer l'opération antisyndicale et pourtant de nombreux économistes nous disent que des alternatives sont possibles, et plus que souhaitables. Ces politiques thatchériennes ont eu, et auront si nous poursuivons, des conséquences désastreuses pour la population tant en termes d'accès aux soins de santé, aux études, aux transports en commun, aux services publics,....

Nous assistons donc à une véritable guerre de communication au travers des différents médias où des amalgames sont sciemment entretenus comme l'opposition entre le droit collectif de grève internationalement reconnu et le droit individuel de travailler. La confusion de différentes notions est savamment entretenue.

Certains employeurs ont aussi des pratiques qui sont totalement illégales. Voici quelques années un patron belge de grandes surfaces loue des bus, les remplit de cadres maison afin de casser des piquets de magasins lors d'un conflit interne. Il est pourtant totalement interdit de payer des gens qui utilisent la force pour défendre des intérêts, cela s'appelle l'utilisation de milice et cela est punissable par la loi. Lors d'un autre conflit social dans le Brabant wallon, la direction belge utilise une société de gardiennage afin de permettre à une entreprise de logistique de vider l'entreprise, d'envoyer le tout en Angleterre et de supprimer ainsi toute action syndicale des travailleurs belges dans leur lutte pour obtenir des compensations légitimes. La police locale a été obligée d'intervenir dans ce conflit social afin de rappeler la loi aux agents de gardiennage. Mais parfois ce sont les forces de l'ordre elles-mêmes qui oublient leur rôle de maintien de l'ordre public en harcelant les manifestants et en les arrêtant administrativement. Ce fut le cas en mai 2014 lors d'une manifestation qui dénonçait les dangers des négociations secrètes d'un Traité de libre échange entre les Etats-Unis et l'Union européenne.

Il nous faut être vigilants et toujours dénoncer de telles pratiques car elles détruisent la démocratie.

La gestion des organisations mise en doute

Des journalistes qui ne jouent plus leur rôle de neutralité dans la diffusion d'informations construites vont se transformer en experts et dénoncer des pseudo-scandales tel que : « *Les organisations syndicales peuvent tout se permettre car elles n'ont pas la personnalité juridique* » ; « *Les organisations fraudent le fisc car elles ont des fonds à l'étranger* » ou encore « *La SNCB soutient les grèves car elle permet aux grévistes de se rendre massivement aux manifestations à prix de groupe* »...

Ces informations, lancées ainsi en pâture sans contextualisation, sont une réelle insulte à la démocratie mais aussi au droit à l'information.

Attaques frontales au droit de grève

Des hommes politiques relaient aussi des positions patronales en mettant à toutes les sauces de vraies questions comme ce que les Canadiens appellent les « services essentiels », plus connus chez nous sous la dénomination de « services minimum ». Ce problème est connu des partenaires sociaux et des pouvoirs publics qui ont négocié des procédures afin de répondre à la nécessité de maintenir une sécurité minimale à la population, un accès à la santé pour les cas d'urgence...



Des avocats prêtent également main-forte à certains patrons peu scrupuleux afin de casser le droit de grève par le recours aux requêtes unilatérales visant à briser les actions collectives. Et ce malgré les remontrances de l'Europe. Heureusement une jurisprudence en notre faveur se crée, mais si nous prenons le cas de l'affaire Crown, l'action a débuté en février 2012 pour se terminer par un arrêt de la Cour de cassation le 7 janvier 2015. Ces longs délais représentent de réelles difficultés pour les travailleurs qui ont participé aux actions collectives.

Ces mêmes avocats participent activement à une plus grande judiciarisation qui draine ainsi des ressources humaines et financières importantes qui ne peuvent pas être mises à la disposition de la négociation collective, source de bien-être de tous. Ici aussi, les délais fort longs des actions en justice peuvent ébranler la confiance des affiliés en la capacité d'être défendus par leur syndicat.

A cela s'ajoute la décision du gouvernement fédéral d'introduire le paiement de la TVA en ce qui concerne les prestations des avocats, reconnues par l'Europe comme un service et donc soumises à la TVA. Cette introduction de TVA touche directement les organisations syndicales. Cela augmente les coûts de 21%. Ce qui devient un frein à la défense de certains cas qui pourtant auraient pu être défendus et créer de la jurisprudence favorable aux travailleurs. Cela est loin d'être anodin, car si nous prenons le cas développé plus haut des requêtes unilatérales et si nous voulons faire changer cette pratique malhonnête de certains patrons afin de rendre les actions encore possibles demain, nous devons engager des frais d'avocats.

Pour information, le 4 février 2015, la Cour d'appel de Bruxelles interdit aux grévistes, et à toute personne présente sur le site de la SNCB, d'intervenir afin d'empêcher les autres ouvriers de travailler. Elle assortit sa décision d'une astreinte de 500 euros par infraction, ce montant pouvant aller jusqu'à 500.000 euros. L'arrêt fixe toutefois une limite dans le temps, à savoir le 15 juin 2015. "C'est une bonne décision. Pour BM&S et pour le secteur, elle devrait faire jurisprudence car elle consacre pour la première fois le droit au travail", réagit Pierre Grégoire, l'avocat de BM&S.

Cet exemple vaut mieux qu'un long discours. Notre combat n'est jamais terminé, et nous devons garder des moyens pour contrer ces attaques contre les droits collectifs des travailleurs. Ces attaques enrichissent les cabinets d'avocats et sont orchestrées par des patrons qui rejettent la vraie négociation collective.

Limites à la concertation sociale

Nous pouvons aussi pointer l'attitude de certains gouvernements qui perturbent régulièrement les négociations entre employeurs et syndicats soit, en imposant un cadre restrictif aux négociations collectives, soit, en bloquant tout simplement la conclusion de Conventions Collectives de Travail.

Ils invoquent pour ce faire les élections comme source de légitimité démocratique mais oublient sciemment que les organisations syndicales sont aussi légitimes puisque résultant d'élections en entreprises et du travail interprofessionnel.

De tout temps, des gouvernements ont adopté des lois en faveur d'employeurs dont certains, sans scrupules, bafouent les conventions collectives avec l'aide de médias et de cabinets d'avocats complices. Mais l'histoire nous enseigne que lorsque les travailleurs et travailleuses s'organisent, se mobilisent, avec d'autres tels que des journalistes, des avocats, des associations, un mouvement social peut se développer et créer un monde plus juste.

La vraie démocratie doit se construire chaque jour, dans la société civile comme dans l'entreprise.

Le droit de grève en débat

Quoique reconnu, le droit des travailleurs à faire grève n'est pas défini dans la loi belge et se trouve régulièrement contesté par le patronat, bien souvent avec le soutien des pouvoirs publics. Au fil des décennies de lutte pour survivre et conquérir des droits, le mouvement ouvrier doit constamment défendre ce droit de grève. Dans ce numéro, nous sommes revenus sur les fondements de la grève, à quoi sert-elle ? Comment le droit de grève a-t-il été obtenu ? Qu'est-ce qu'on entend par concertation sociale ? Les grèves de décembre dernier (et celles à venir ?) semblent créer un nouveau clivage au sein de la société belge entre ceux qui défendent le droit de grève et ceux qui revendiquent de manière de plus en plus affirmée le "droit au travail". Comment expliquer ce nouveau clivage ? Nous nous sommes également interrogés sur la force syndicale d'aujourd'hui. Les syndicats sont des organisations puissantes et incontournables en Belgique. Mais sauront-elles faire face aux changements idéologiques et économiques qui favorisent leurs adversaires ? A côté des organisations traditionnelles de concertation sociale, d'autres formes d'action citoyenne fourmillent. Focus sur le mouvement « Tout autre chose ».

Avec dans ce numéro une interview de Jean Faniel, directeur du centre de recherche et d'information socio-politiques (CRISP).

Pour commander un exemplaire ou s'abonner à la revue Contrastes :

081/73.40.86 - secretariat@equipespopulaires.be

Consultez les numéros précédents sur www.equipespopulaires.be



Mobilisation sociale, quand la presse confisque les enjeux

Par Claude Keller et Anne-Françoise Theunissen

Comment la presse francophone a-t-elle rendu compte des journées de grève, fin 2014 ? Mais aussi dans ces moments exceptionnels, quelle place a-t-elle donné aux enjeux de la mobilisation sociale ?

Le survol proposé ici ne se prétend pas exhaustif, la tâche est impossible. Nous reprendrons les titres principaux, parfois la une ou un édito (grève nationale du 15/12, principalement) ; ils donnent une image claire d'une *confiscation* regrettable des enjeux sociaux dans les grands journaux francophones/.be. On peut, sans grand risque, schématiser la *bonne parole* journalistique comme suit :

- Les syndicats annoncent une grève générale... (le gouvernement « n'a pas le choix »)
- La grève générale, c'est le « chaos », la « paralysie du pays » (danger)
- Regardez photos et vidéos : voici les « incidents par province » (dramatisation)
- « La **récréation** » a assez duré : il est temps de reprendre la concertation sociale (happy end ?)
- Le gouvernement est « authentiquement social » (sic) (« **normalisation** », « tout va bien »)

La mise en récit de la grève est souvent racoleuse et surtout purement événementielle. S'y ajoute cependant un élément implicite essentiel : la mise en question rampante de l'action syndicale. Rasade de discours « dominant » : les nécessités de la gestion (dette, austérité) sont plus importantes que les choix politiques et sociaux. Toute contestation du dogme néolibéral serait donc à la fois inutile et illégitime.

La grève illégitime (« chaos, paralysie... ») ?

Pour illustrer le scénario médiatique évoqué ci-dessus (b. danger et c. dramatisation), voici une première série de titres de presse décrivant l'ampleur de la mobilisation sociale.

(Echo¹) « Une manifestation historique par son ampleur et ses dérapages », 7/11/2014

(RTBF) « 110 000 manifestants à Bruxelles, violents incidents Porte de Hal », 7/11/2014

(LB) P. Godfroid (UCM) : "Les syndicats ne respectent plus rien", jeudi 20/11/2014

(LB) « Le chaos assuré tous les lundis jusqu'aux vacances de Noël », (calendrier et carte), 21/11/2014

(LS) « Grévistes et non-grévistes ont dérapé à plusieurs endroits du pays », (vidéos), 15 décembre 2014

(LS) « Grève nationale : transports paralysés, barrages moins nombreux », (Belga), 16/12/2014

(RTBF) « Grève nationale - Trois blessés dans un incident mais "une réussite exceptionnelle" à Charleroi », 15/12/2014

En annonçant « Le chaos tous les lundis jusqu'aux vacances de Noël », la Libre Belgique va bien au-delà de ce qu'on pourrait attendre d'un journal sérieux. Ce commentaire met directement en cause la mobilisation avant que les grèves n'aient lieu, en exagérant les risques et en dramatisant la situation.

Les photos (en une des journaux, ou sous les titres de page) amorcent et servent habilement la mise en question rampante de la mobilisation. Elles montrent souvent des piquets de grève, mais en insistant sur les aspects purement symboliques de la contestation sociale (le feu, très photogénique, symbolise bien le danger...) et bien entendu, l'affrontement avec la police. Peu importe que les incidents relatés aient été fort heureusement rares, eu égard à l'ampleur inédite des manifestations.



(VA)

Attaques patronales musclées, parfois déplacées (d. la « récréation »)

(L'Echo) De Wever : "Les syndicats sont irresponsables", 10/11/2014

(LB) JF Heris (UWE) : "L'irresponsabilité a régné en maître", 21/01/2015

(LS) Grève nationale: le mouvement du 15 décembre a coûté cher à la SNCB « C'est 2,3 millions d'euros de perdus pour l'entreprise publique », jeudi 22/01/2015

(RTBF, vidéo) « Journée noire pour les patrons (sic) », Les invités du 13H², 15/12/2014.

A côté d'une mise en question subtile par les titres et l'image (« ... chaos, paralysie »), une fidèle tribune est régulièrement donnée aux représentants des patrons (UWE, FEB, etc.). Sans aucune surprise, les mêmes remarques, à l'unisson : « pertes des entreprises », « minorité » qui empêche le privé de travailler, leitmotiv de « l'irresponsabilité syndicale » et grève « politique », B. De Wever (NVA).

On peut se demander si les critiques, parfois virulentes, ne visent pas à alimenter d'autres réactions émotionnelles, souvent déplacées, dans les réseaux sociaux en particulier, au détriment de l'analyse en profondeur...

Le président de l'UWE tire surtout à boulets rouges contre les syndicats (...). Et de parler de "populisme de bas niveau", de "climat de terreur et d'intimidation créé à divers endroits" ou d'un "bascullement du droit de grève vers l'obligation imposée de faire grève". (LB, 21/01/2015, entretien avec JF HERIS)

¹ LB = Libre Belgique, LS = Le Soir, DH = La Dernière heure, VA = Vers l'Avenir, l'E = L'Echo, LIB = Libération

² Voyez sur RTBF.be, Les invités du 13H, MH SKA et M. Goblet. Les représentants syndicaux sont pris à parti.

Enfin, la conclusion et une autre rasade de discours dominant, aux heures de grande écoute : pour mieux contrer la mobilisation sociale, les représentants des patrons diffusent la rengaine néolibérale, remplaçant à chaque fois les questions sur le terrain même de la gestion.

*Au niveau des priorités pour 2015, le président de l'UWE demande que le programme fédéral soit appliqué pour doper la **compétitivité** des entreprises, **flexibiliser** le marché de l'emploi et **réduire le poids de l'Etat**. (La Libre, 21 janvier 2015, entretien avec JF. HERIS, UWE)*

Une presse lourdement bien pensante (e. la « normalisation ») ?

On pourrait s'en étonner, mais certains journalistes activent un travail de propagande à peine déguisé. A côté des titres et des images (« chaos, paralysie »), des tribunes patronales, les unes et les éditos valent de l'or. Voici quelques échantillons glanés dans la presse, ici encore sans exhaustivité.

(DH) « Inadmissible. La manifestation a viré à la guérilla urbaine », (7/11/2014)

(RTBF) « Grève : piquets, barrages filtrants, ... Est-ce bien légal tout ça ? » (24/11/2014)

(LB) « Les grèves servent-elles vraiment à quelque chose ? », (1/12/2014)

(LB) « Michel doit siffler la fin de la récréation », (édito, 14/12/2014)

(LB) « La Belgique au point mort », (en une, 15/12/2014)

(LB) « Sortir de la gréviculture », (édito, 15/12/2014)

(LS) « Grève générale. Blocage total », (en une, 15/12/2014)

(LS) « C'est le moment pour Charles Michel », (édito, 16/12/2014).

(RTBF, vidéo, 15/12/2014) « Les syndicats ont rendu la négociation impossible (...) ». Les invités du 13H.³

Ces titres parlent d'eux-mêmes : surprenante cohérence de ton, où la mise en question de l'action syndicale est l'élément dominant (« Sortir de la gréviculture » !). Le principal intérêt de ce discours dominant : faire disparaître les motifs de la grève, la dégradation de la situation sociale et mettre les revendications à l'arrière-plan de l'information. En somme, dénaturer la mobilisation sociale, lui retirer sa légitimité.



(LB)

Happy end : normalisation ?

Dans le récit à suspens, présenté ici, reste à faire sortir la gentille colombe du chapeau médiatique.

Rappelez-vous l'introduction de l'article où nous introduisons le récit préféré de la presse.

- ✓ La société est en danger (grèves annoncées)
- ✓ Dramatisation (le danger est « partout », photos et vidéos à l'appui)
- ✓ Situation bloquée (en cause : le « méchant » syndicat)
- ✓ Solution heureuse : le charmant Prince Michel ou la baguette magique (et sociale !)

(LS) Grève nationale: Charles Michel appelle à la concertation 15/12/2014

(LB) C. Michel, « La concertation sociale n'est pas morte », 16/12/2014

(LB) « C. Michel, « Ce gouvernement est authentiquement social », 16/12/2014

(LS) (FEB) « Concertation : une étape importante dans la normalisation du dialogue social », 18/12/14

(DH) Charles Michel : « La paix sociale sous le sapin », 32/12/2014

Un autre récit ?

Un autre récit journalistique était possible. La vaste mobilisation sociale aurait pu être décrite - analysée et légitimée - comme le signe d'un profond sursaut collectif, d'une volonté de progrès social, le signe d'un refus des inégalités, des fraudes et privilèges fiscaux. Mais cette autre histoire, passionnante socialement et collectivement, notre presse francophone manifestement bien pensante l'a mise au placard idéologique.

Comme s'il n'y avait pas ou plus d'espace éditorial ouvert à un vrai débat démocratique, à une confrontation d'idées progressistes dans un monde, le nôtre, où la pensée économique euraustéritaire a tout envahi, piégeant l'information autant que la réflexion individuelle et collective.

Rares, certes, mais d'autres voix se sont fait entendre. Tous les journalistes, les chercheurs ne récitent pas le bréviaire néolibéral.

(Libé) « Les syndicats belges mettent en place la riposte graduée », 7/12/2014, analyse.

« Le mouvement cherche à contrer les mesures libérales du gouvernement de Charles Michel, aiguillonné par les indépendantistes flamands de la N-VA. »

(Courrier Int.) « Grève générale : l'austérité ne fait que commencer », 15/12/2014

(GRESEA) « Vers un large mouvement social ? », une analyse parue le 7 novembre 2014 :

... « Pour une bonne part des participants, cette action relevait d'une première participation ou d'un retour dans le champ de l'action sociale. Outre son ampleur, la composition de la manifestation du 6 novembre interpelle donc lorsqu'on interroge la possibilité ou non de voir émerger un mouvement social large contre l'austérité en Belgique. » « Dans la presse généraliste, cette question n'a pas été posée » !

³ Consultez la vidéo www.rtb.be, Les invités du 13H. Les questions posées, presque agressivement, par la journaliste sont un bon résumé de la langue de bois économique qui piège le débat démocratique aujourd'hui. S'est ajoutée à l'agressivité sous-jacente, l'interruption quasi systématique, par la journaliste, des interventions de Marie-Hélène Ska, Secrétaire générale de la CSC. Interventions bien construites, structurées, claires dans les motifs du plan d'action engagé en Front Commun. Ainsi au ton peu courtois envers les syndicats, se superposent ses formes sexistes à l'interview. Ainsi au ton peu amène envers les syndicats, se superposent ses formes sexistes à l'interview.

AGENDA

Mardi 3 mars 2015 à 14h

Musée du capitalisme. Visite organisée par les travailleurs sans emploi de la CSC Bruxelles.

Lieu : CPAS de St-Gilles – rue Frenard Bernier, 40 – 1060 Bruxelles

Info : kkhourcha@acv-csc.be - 0473 495 903

Jeudi 5 mars 2015

Van Gogh au Borinage, naissance d'un artiste. Visite organisée par les travailleurs sans emploi de la CSC Bruxelles.

Départ de la Gare de Midi

Info : kkhourcha@acv-csc.be - 0473 495 903

Vendredi 6 mars 2015 à 12h

Marche mondiale des femmes contre les violences et la pauvreté !

Pic-nic féministe avec des prises de paroles, des animations, des expos. Vers 14h marche vers le Palais de Justice.

Lieu : Carrefour de l'Europe devant la gare Centrale

Infos : mmm-wvm@amazona.be – www.marchemondialesdesfemes.be

Mercredi 11 mars 2015 de 11h à 13h

Rassemblement pour mettre la pression sur le gouvernement

concernant la fiscalité équitable et le tax shift, les mesures gouvernementales sur l'assurance-chômage, la disponibilité des chômeurs, la réforme des pensions, le pouvoir d'achat et le saut d'index, la défense de services publics de qualité et les négociations pour les travailleurs du secteur public et de l'enseignement à l'appel du front commun syndical FGTB-CSC-CGSLB

Dimanche 15 mars 2015 à 15h

Manifestation contre les violences policières, à l'initiative des JOC, campagne « Stop répression »

Départ de la station de Métro Simonis

Info : stop.repression.be@gmail.com

Jeudi 19 mars 2015 à 14h

Projection-débat du film « **La Marche** » dans le cadre du festival du film « A films ouverts » de Média Animation, organisée par ENEO, mouvement social des Aînés.

Lieu : Salle Colignon – rue Royale Ste-Marie, 200 – 1030 Schaerbeek

Info : eneo.bruxelles@mc.be – 02 501 58 13 (permanence téléphonique entre 9h et 12h)

Vendredi 27 mars 2015 de 14h à 16h

Séance d'information sur **la nouvelle législation de protection des biens et des personnes incapables d'en assumer seules la gestion.**

Organisée par la Mutualité Saint-Michel (région Nord-Ouest) en partenariat avec Enéo, mouvement social des aînés et Altéo mouvement social de personnes malades, valides et handicapées. Avec Marie Horlin, juriste au Centre Interfédéral pour l'Égalité des Chances

Lieu : centre culturel Armillaire - bd. De Smet De Naeyer 145 - 1090 Jette

Info : eneo.bruxelles@mc.be - 02 501 58 13 (de 9 h à 12 h)

Dimanche 29 mars 2015

La grande parade, avec des citoyens, des familles et des organisations des quatre coins de la Belgique et de tous horizons, portant dix « souhaits du cœur » pour une tout autre société. organisée par Tout Autre Chose et Hart boven Hard

Rendez-vous à 13h de la gare du Nord - Bruxelles

Infos : <http://www.toutautrechose.be>

Mercredi 1 avril 2015 à 18h30

Conférence débat "**Quelles missions et méthodes pour l'éducation populaire dans la période de tension actuelle?**" avec Christian Maurel, sociologue français auteur de « Education populaire et puissance d'agir »

Lieu : rue Pléтинckx, 19 – 1000 Bruxelles

Infos : myriam.djegham@mocbxl.be - 02 557 88 38

Jeudi 16 et vendredi 17 avril 2015

Semaine sociale du MOC et lancement de la campagne de Solidarité Mondiale sur la protection sociale.

Lieu : CEME - Dampremy

Info : jennifer.vandriessche@solmond.be - 02 246 38 81

Vendredi 17 avril au soir et samedi 18 avril 2015

Sommet contre le libre échange dans le cadre de la journée internationale contre le libre échange organisé par l'Alliance D19-20 et Acteurs des Temps Présents

Lieu : à préciser sur Bruxelles

Info : myriam.djegham@mocbxl.be - 02 557 88 38

Jeudi 28 avril 2015 de 19h30 à 21h15

Conférence **Cultiver son bien-être au quotidien,** par Ilios Koutsou, chercheur à l'ULB en psychologie des émotions. organisée par la MC St Michel

Lieu : Centre culturel J. Franck - Chée de Waterloo 94 - 1060 Saint-Gilles - entrée libre.

Infos et inscriptions souhaitées : www.mc.be/bien-etre-bxl - 02 501 55 19

Jeudi 30 avril 2015 en matinée

Manifestation logement organisée par la section locale d'Uccle-Forest St-gilles

Lieu : Centre de services CSC de Forest – rue du Patinge, 51 – 1190 Bruxelles

Info : kkhourcha@acv-csc.be - 0473 495 903

9 mai 2015

Cyclosoidaire à Jemappe dans le cadre de Mons 2015

Info : <http://www.solmond.be>

Pour s'abonner au Chou de Bruxelles, versez 8 euros sur le compte 799-5501554-07 avec la mention « abonnement au Chou ».

Éditrice responsable:

Myriam Djegham
rue Pléтинckx, 19 - 1000 Bruxelles
Impression : CF2m ASBL

Avenue du Parc, 89

1060 Bruxelles

tél : 02/538 01 92

fax : 02/534 38 89

Design : Pixel & CO



Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Commission Communautaire Française de la Région de Bruxelles Capitale

culture.be